



**Arrêté SG/DCL/BRGE du 16 MAI 2024
portant modification de l'arrêté du 15 décembre 2023,
portant renouvellement des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité
des listes électorales dans les communes du département de la Guadeloupe**

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu** le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;
- Vu** le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Xavier LEFORT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'arrêté préfectoral SG/BCI du 27 décembre 2023 portant délégation de signature à monsieur Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture de Guadeloupe - administration générale - ordonnancement secondaire - permanence ;
- Vu** l'arrêté préfectoral SG/SCI du 26 mars 2024 portant délégation de signature à Monsieur Thomas GOBE directeur de la citoyenneté et de la légalité ;
- Vu** l'arrêté préfectoral SG/DCL/BRGE du 14 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularisation des listes électorales dans les communes du département de Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté préfectoral SG/DCL/BRGE du 14 mars 2022 portant modification de l'arrêté du 14 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularisation des listes électorales dans les communes du département de Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté préfectoral SG/DCL/BRGE du 15 décembre 2023 portant renouvellement des membres des commissions de contrôle chargées de la régularisation des listes électorales dans les communes du département de Guadeloupe ;
- Vu** Les demandes de modification de la composition des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du Gosier, de Pointe-Noire et de Terre-de-Bas ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, pour tenir compte des demandes de modification des trois communes précitées.

Sur proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture,

Arrête

Article 1^{er} – L'annexe n°1 de l'arrêté SG/DCL/BRGE du 15 décembre 2023, portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Guadeloupe est modifiée pour les communes du Gosier, de Pointe-Noire et de Terre-de-Bas.

Article 2 – Les nouveaux membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont désignés pour la durée de mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe et les maires des communes sont chargés, chacun en ce qui le ou la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture et publié sur le portail internet des services de l'État en Guadeloupe.

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général

A blue ink signature of Maurice Tubul, written over a circular stamp that contains the text 'Le Préfet'.

Maurice TUBUL

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif - dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr .

Annexe 1 à l'arrêté SG/DCL/BRGE du

Communes de 1000 habitants et plus

Communes	qualité	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
POINTE-NOIRE	Titulaires	1. Mme Lise THIBAUDIER 2. M. Roslet CHARLES 3. M. Marc ASTASIE	1. Mme Constance SEREMES	1. Mme Béatrice BELAIR
	suppléants	1. Mme Ursula CASTARD	1. Mme Annick PRADEL CHRISTOPHE	1. M. Grégory CABRION
Le GOSIER	Titulaires	1. Sylvia HENRY 2. M. Sandra MOLIA 3. M. Mévice VERITE	1. Mme. Yane BEZIAT	1. M. Patrice PIERRE-JUSTIN
	suppléants	1. Jimmy DAMO	1. M. Jean-Claude CHRISTOPHE	1. Mme Maguy BORDELAIS

TERRE-DE-BAS	M. Jean-Claude EZELIN	Mme Catharina PETIT	Mme Lydia PONCHATEAU	
---------------------	-----------------------	---------------------	----------------------	--